

Votre IP
VOUS
informe



Isabelle Faisant
Interlocutrice privilégiée de votre commune

ERDF devient

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU



Demandes de branchements provisoires

La période estivale approche, c'est déjà le moment de formuler vos demandes de branchements provisoires pour vos événements.

Afin de vous accompagner et pour faciliter vos démarches, nous vous indiquons la marche à suivre.



La demande de branchement provisoire est **à formuler auprès de votre fournisseur** d'électricité.

Consultez la liste des fournisseurs sur : www.energie-info.fr ou au **0800 112 212**

Le branchement provisoire en trois étapes :

1 Demande

Client
Demande de contrat BP
(dates début et fin)

Fournisseur
Création contrat BP
Demande pose BP

Enedis
Envoi dossier BP

Client
Retour dossier BP
signé avec plan

Nous vous conseillons d'instruire votre demande dès que possible mais **au plus tard 15 jours avant** la date souhaitée de pose.

Votre fournisseur d'énergie vous communique **un numéro de dossier SGE**. C'est ce numéro qu'il conviendra de transmettre lors de vos échanges avec le service Enedis Branchement Provisoire.

2 Pose

Client
Mise à disposition
coffret BP normalisé

Enedis
Raccordement* et mise
en service BP

Fournisseur
Facturation

* au plus proche du réseau
au poste si BP > 36 KVA

3 Dépose

Client
Demande dépose BP

Fournisseur
Demande dépose BP

Enedis
Dépose BP

Fournisseur
Résiliation contrat BP
et facturation